

Québec, le 30 mars 2017

Monsieur Pierre André  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

En vertu de l'article 19 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, a désigné le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le 28 mars 2017, pour tenir une consultation afin que le public puisse s'exprimer sur les enjeux relatifs à l'habitat floristique de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine. Cette consultation s'inscrit dans le contexte d'un projet d'implantation d'un parc éolien de 6 MW dans une partie de cet habitat par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

En conséquence, je vous confie la responsabilité des travaux du BAPE pour réaliser ce mandat qui débute le 3 mai 2017 et dont le rapport doit être remis au ministre au plus tard le 3 juillet 2017.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration  
et des communications